



Mémoire soumis au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Étude sur la teneur du projet de loi C-31 (section 12 de la partie 4, *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*)

Septembre 2026

Introduction

La Société canadienne de pédiatrie (SCP) est heureuse de présenter les observations suivantes afin d'éclairer l'étude menée par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur la teneur du projet de loi C-31 (section 12 de la partie 4, *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*).

En tant qu'association nationale canadienne regroupant des pédiatres, des pédiatres spécialisés et d'autres professionnels de la santé des enfants et des jeunes, la SCP appuie fermement les objectifs de la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* (LTPV) et l'importance particulière qu'elle accorde à la protection de la santé et du bien-être des jeunes. Bien que des progrès aient été réalisés dans la concrétisation de certains des objectifs fondamentaux de la LTPV, des défis importants subsistent, et le contexte de la consommation de tabac et de nicotine au Canada continue d'évoluer.

Contexte

Les graves répercussions de la consommation de nicotine et de tabac sur la santé et le bien-être, ainsi que la rapidité avec laquelle les tendances en la matière évoluent, nécessitent la publication de rapports publics de haute qualité, fréquents et fiables sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la LTPV. Disposer de données actualisées ainsi que d'un suivi et d'une évaluation transparents est essentiel pour identifier les tendances préoccupantes liées à la consommation de tabac et de produits de vapotage, et y répondre de manière précoce, efficace et appropriée.

À ce titre, nous sommes très préoccupés par la proposition contenue dans le projet de loi C-31 (section 12 de la partie 4, *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*) visant à modifier la LTPV « pour que l'examen des dispositions et de l'application de cette loi se fasse dans les cinq ans suivant le dépôt devant les deux chambres du Parlement du rapport sur l'examen précédent plutôt que tous les deux ans et pour préciser le délai de ce dépôt ».

Le passage d'un cycle de rapport de deux ans à un cycle de cinq ans va à l'encontre de la nécessité d'une évaluation régulière et exhaustive et limite la capacité des futurs examens législatifs à s'adapter et à réagir en temps opportun aux enjeux susceptibles d'avoir une incidence sur la réglementation adéquate de la fabrication, de la vente, de l'étiquetage et de la promotion du tabac et des produits de vapotage. Un large éventail de parties prenantes, notamment des cliniciens, des chercheurs, des professionnels de la santé publique, les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux et le public canadien, ont tous tiré profit des révisions législatives de la LTPV qui ont eu lieu depuis que la *Loi sur le tabac* a été modifiée pour devenir la LTPV en 2018. Ces examens ont permis d'étudier et de traiter des enjeux importants et émergents pour établir une réglementation efficace du tabac et des produits de vapotage au Canada, notamment le premier examen qui s'est penché sur l'accès des jeunes aux produits de vapotage en réponse à une forte augmentation du vapotage chez cette population. Ces examens législatifs ont également porté sur d'autres aspects essentiels, notamment : la suppression des obstacles au sevrage du tabac, la restriction de l'accès des jeunes aux produits du tabac, la sensibilisation du public et la prévention de la tromperie ou de l'induction en erreur des Canadiens, le renforcement de la conformité et de l'application de la loi, la consultation significative des peuples autochtones, la lutte contre l'ingérence de l'industrie ainsi que la compréhension de l'évolution du marché, y compris les nouveaux produits à base de nicotine et de tabac, afin de garantir que le cadre législatif soit adapté à la réalité actuelle.

Recommandations

Lorsqu'on examine les obligations du gouvernement fédéral en matière d'évaluation et de rapport sur les dispositions et le fonctionnement de la LTVP, il est essentiel de prendre en compte l'évolution des nouveaux produits synthétiques à base de nicotine et de tabac au Canada ainsi que la rapidité avec laquelle les tendances de consommation peuvent changer, en particulier chez les adolescents et les jeunes. Parmi les exemples les plus marquants, on peut citer les dispositifs de vapotage « intelligents » à grande capacité et jetables, les sachets de nicotine à usage oral, les produits à base d'analogues de la nicotine tels que la 6-méthylnicotine (également appelée « métatine »), ainsi que les nouvelles formes de nicotine à usage oral, notamment les bonbons gélifiés à la nicotine, les cure-dents et les comprimés à dissolution rapide. Chacun de ces produits a fait son apparition au cours des cinq dernières années. De même, au cours de la période de quatre ans qui s'est écoulée entre l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves (ECTADE) de 2014-2015 et celle de 2018-2019, l'utilisation de la cigarette électronique au cours des 30 derniers jours a presque quadruplé, passant de 5,7 % à 20,2 % chez les élèves de la 7^e à la 12^e année. Ces changements rapides démontrent clairement que, pour soutenir efficacement la santé et le bien-être des jeunes au Canada, cinq ans, c'est tout simplement beaucoup trop long.

Si des obstacles importants empêchaient Santé Canada de maintenir le cycle de rapport bisannuel actuellement prévu par la LTVP, nous préconiserions que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie recommande qu'un examen des dispositions et du fonctionnement de la LTVP soit entrepris dans un délai de trois ans à compter du dépôt du rapport sur l'examen précédent devant les deux Chambres du Parlement, plutôt que tous les cinq ans comme le propose le projet de loi C-31. Passer d'un cycle de rapport de deux ans à un cycle de cinq ans constitue un changement radical, surtout compte tenu de la nature de ce grave problème de santé publique et de la rapidité avec laquelle évoluent les tendances au niveau de la population en matière de consommation de tabac et de produits contenant de la nicotine. Un cycle de rapport de trois ans constituerait une approche plus prudente, qui permettrait de relever les défis liés aux exigences actuelles en matière de rapports tout en minimisant les impacts négatifs potentiels de la proposition contenue dans le projet de loi C-31 (section 12 de la partie 4, *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*).

À propos de la SCP

La Société canadienne de pédiatrie (SCP) est l'association nationale composée de pédiatres engagés à travailler ensemble et avec d'autres pour faire progresser la santé des enfants et des adolescents en faisant la promotion de l'excellence des soins de santé, de la défense des enfants, de l'éducation, de la recherche et du soutien de ses membres. Créée en 1922, la SCP est une association de professionnels à adhésion volontaire représentant près de 4 000 membres, pédiatres surspécialisés, résidents en pédiatrie et autres intervenants qui travaillent avec les enfants et les adolescents et les soignent.